

## Conseil Municipal du jeudi 13 mars 2025 à 18 heures 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 13 mars 2025 à 18 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Philippe ROSEC qui a donné pouvoir à Roger BOSSARD et Valérie LE SAINT absente excusée. Isabelle FAUJOUR a été nommée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance du 6 février 2025 est adopté à l'unanimité.

### 1. Comptes financiers unique 2024

Jean-Luc PEDEN donne lecture du compte financier unique 2024

- **Commune**

En Section de Fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1 487 193,41 € et les recettes à 2 209 441,29 €, soit un excédent de 722 247,88 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 1 526 807,40 € et les recettes à 1 355 538,95 €, soit un déficit d'investissement de 171 268,45 € pour l'année 2024. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 761 153,84 € en dépenses et 166 410,35 € en recettes

**Vote : Unanimité**

- **Eau**

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 300 166,79 € et les recettes à 550 893,30 € soit un solde d'exploitation 202 de 250 726,51 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 25 656,18 € et les recettes à 255 786,49 € soit un solde d'exécution 2024 de 230 130,31 €. Les restes à réaliser de l'exercice sont de 63 476,11 € en dépenses.

**Vote : Unanimité**

- **Assainissement**

En section d'exploitation, les dépenses se sont élevées à 312 662,17 € et les recettes à 334 946,63 € soit un solde d'exploitation 2024 de 22 284,46 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 104 406,18 € et les recettes à 397 561,03 € soit un solde d'exécution 2024 de 293 154,85 €.

**Vote : Unanimité**

### 2. Affectation des résultats 2024

Les résultats dégagés dans les différents budgets sont affectés comme suit :

- **Commune**

Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 à la section d'investissement, soit la somme de 722 247,88 € au compte 1068.

**Vote : Unanimité**

- **Eau**

Affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe du service eau de l'année 2024 en partie en section de fonctionnement, pour la somme de 25 726,51 € au compte 002 et l'autre partie en section d'investissement soit la somme de 225 000 € au compte 1068.

**Vote : Unanimité**

- **Assainissement**

Conservation du résultat de fonctionnement du budget annexe du service assainissement de l'année 2024 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 22 284,46 € au compte 002.

**Vote : Unanimité**

### 3. Fixation des taux d'imposition 2025

Maintien des taux d'imposition 2024 pour l'année 2025 soit :

- Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2025 : **33,36 %**
- Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2025 : **33,62 %**
- Taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, logements vacants et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour l'exercice 2025 : **10,35 %**

**Vote : Unanimité**

### 4. Budgets primitifs 2025

Monsieur Jean-Luc PEDEN présente aux conseillers municipaux les budgets primitifs élaborés pour l'année 2025. Ces budgets sont votés par chapitres.

• **Commune**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	
011 - Charges à caractère général (Effacement Réseaux téléphone, animateur sportif, Entretien terrains, Bâtiments, voirie, matériel...)	371 808,00 €
012 - Charges de personnel	550 698,02 €
014 - Atténuation de produits (versement à la Communauté de communes)	131 590,38 €
65 - Autres charges de gestion courante (Indemnités élus, forfaits scolaires, subventions aux associations, ...)	325 466,20 €
66 - Charges financières (intérêts des emprunts)	14 534,53 €
67 - Charges exceptionnelles	100,00 €
68 - Dotation aux amortissements (études) et provisions	100,00 €
042 - Opération d'ordre	40 000,00 €
023 - Virement prévisionnel à la Section Investissement	488 419,63 €
<b>RECETTES</b>	
013 - Atténuations de charge (versement sur rémunération personnel et charges par les services eau et assainissement)	80 618,00 €
70 - Produits des services, du domaine (bibliothèque, cimetière...)	13 950,00 €
73 - Impôts et taxes (Taxes foncières, droits de mutation)	1 040 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	713 620,00 €
75 - Autres produits de gestion courante (loyers)	34 779,78 €
76 - Produits financiers	3,00 €
77 - Produits exceptionnels	39 745,98 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 922 716,76 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	
16 - Emprunts et dettes assimilées	137 369,18 €
20 - Immobilisations incorporelles (Convention HEOL+ logiciels Mairie)	10 248,15 €
204 - subvention d'équipement (Travaux SDEF Effacements, diverses lanternes, ...)	147 562,33 €
21 - Immobilisations corporelles (affaires foncières, matériels)	65 213,80 €
23 - Immobilisations en cours (Travaux (Eglise, bâtiments) Voirie (Requalification des rues, voirie rurale)	2 033 663,02 €
27 - Autres immobilisations financières	500,00 €
001 - Déficit d'investissement reporté	171 268,45 €
<b>RECETTES</b>	
1068 - Affectation résultat 2024	722 247,88 €
021 - Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	488 419,63 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves (FCTVA, ...)	196 000,00 €
13 - Subventions d'investissement (DETR, DSIL, Région, Département...)	346 010,35 €
16 - Emprunts pour équilibre	774 147,07 €
040 - Amortissement des immobilisations	40 000,00 €

La section d'investissement s'équilibre à 2 565 824,93 €.

Vote : Unanimité

• **Eau**

**SECTION D'EXPLOITATION**

<b>DÉPENSES</b>	
011 - Charges à caractère général	154 274,00 €
012 - Charges de personnel	50 150,00 €
014 - Atténuation de produits	44 800,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10 210,00 €
66 - Charges financières	595,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
022 - Dépenses imprévues	5 000,00 €
023 - Vir. à Section Investissement	62 994,00 €
042 - Amortissements	69 077,00 €
<b>RECETTES</b>	
002 - Excédent reporté de 2024	25 726,51 €
042 - Transferts entre sections	7 008,50 €
70 - Produits des services, du domaine	362 080,23 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 684,76 €
77-Produits exceptionnels	100,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 397 600 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	
16 - Remboursement emprunt	8 333,32 €
20 - Etudes	5 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	99 376,11 €
23 - Immobilisations en cours	668 000,00 €
040 - Transfert entre sections	7 008,50 €
<b>RECETTES</b>	
001 - Report 2024	230 130,31 €
1068 - Affectation résultat 2024	225 000,00 €

021 - Virement prévisionnel de la section d'exploitation	62 994,00 €
040 – Opération ordre transfert entre section	67 317,00 €
016 - Emprunts	202 276,62 €

**La section d'investissement s'équilibre à 787 717,93 €.**

**Vote : Unanimité**

• **Assainissement**

**SECTION D'EXPLOITATION**

DÉPENSES	
011 - Charges à caractère général	92 514,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
022 – Dépenses imprévues	2 000,00 €
023 - Vir. à Section Investissement	7 932,55 €
042 - Amortissements des biens	115 241,45 €
RECETTES	
002 – Report 2024	22 284,46 €
042 – Opération ordre transfert entre sections	46 693,54 €
70 - Produits des services, du domaine	154 210,00 €

**La section de fonctionnement s'équilibre à 223 188 €.**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DÉPENSES	
21 - Immobilisations corporelles (achats de terrains, matériels, ...)	358 174,22 €
16 – Emprunts	13 492,27 €
040 – Transfert entre sections	46 693,54 €
RECETTES	
001 – Report 2024	293 154,85 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves (FCTVA)	7 231,18 €
021 - Virement prévisionnel de la section d'exploitation	7 932,55 €
040 – Opération ordre transfert entre section	110 041,45 €

**La section d'investissement s'équilibre à 418 360,03 €.**

**Vote : Unanimité**

**5. Forfaits scolaires 2024-2025**

Le forfait scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 fixé à 905,80 € par élève pour l'école Sainte-Famille de PLOUNEVEZ-LOCHRIST. Le nombre d'élèves durant l'année scolaire 2024-2025 étant de 138 élèves, Il sera versé la somme de 125 000,04 € en trois fois.

**Vote : Unanimité**

**6. Convention SDEF - Effacement des réseaux - ancienne voie ferrée -116275. Programme 2025**

Le Conseil Municipal, accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement réseaux basse tension, éclairage public et télécom - Ancienne Voie Ferrée – 116275 ; et le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 20 250,00 €.

**Vote : Unanimité**

**7. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-h)**

Le conseil municipal prend acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat de Haut-Léon Communauté

**8. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de transfert de la compétence production d'eau potable, de la commune de Plounévez-Lochrist à Haut-Léon Communauté puis au Syndicat Mixte de production et de transport d'eau de l'Horn**

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre HLC, le Syndicat Mixte de l'Horn et la commune, ayant pour objet de confier au Syndicat le soin de réaliser au nom et pour le compte de HLC l'étude de transfert de la compétence production d'eau de la commune de Plounévez-Lochrist.

**Vote : Unanimité**

**9. Convention de financement Quai Bus – Place Mooncoin**

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement estimé à 70 000 € HT et autorise le Maire à solliciter pour la partie quai-bus un financement de la Région à hauteur de 70 % du montant HT, soit 49 000 €. Il autorise le Maire à signer la convention de cofinancement de la Région concernant l'aménagement de 2 arrêts de car.

**Vote : Unanimité**

#### **10. Evolution des loyers – bâtiments communaux rue de la Gare**

Le Conseil Municipal, fixe le montant du nouveau loyer à 500 € pour le local professionnel et à 350 € pour le logement du 2nd étage à compter du 1er avril 2025. A compter de 2026, le montant des loyers des loyers sera révisé automatiquement chaque année au 1er janvier, en fonction de l'évolution de référence des loyers (IRL) du 1er trimestre de l'année précédente, publié par l'INSEE. Il autorise le Maire à signer un avenant avec les locataires pour formaliser cette réévaluation des loyers et l'indexation des loyers.

**Vote : Unanimité**

#### **11. Cession de voirie - Rue de la Gare**

Le Conseil Municipal décide de régulariser l'emprise de la parcelle AB 213 d'une superficie de 430 m<sup>2</sup> et d'en fixer le prix d'achat à 2 000 €. Il autorise le Maire à signer toutes pièces et documents nécessaires à cette régularisation d'emprise foncière. Les frais d'actes seront à la charge de la commune. La nouvelle emprise de la voie sera versée dans le domaine public.

**Vote : Unanimité**

#### **12. Régularisation de voirie – Castel Fur**

Le Conseil Municipal décide de régulariser l'emprise foncière de la voie n°69 au lieu-dit Castel Fur Cette régularisation nécessite une cession gratuite à la commune :

- La cession de la parcelle G n° 1946 à la commune d'une surface de 10 m<sup>2</sup>.
- La cession de la parcelle G n° 1970 à la commune d'une surface de 612 m<sup>2</sup>.

**Vote : Unanimité**

#### **13. Régularisation de voirie – Rue de Bellevue**

Les travaux de requalification de la voirie rue de Bellevue ont débutés en octobre 2024. L'emprise de réfection des trottoirs se situe en partie sur une des propriétés riveraines de la rue de Bellevue. Cette régularisation nécessite une cession gratuite à la commune d'une surface de 44 m<sup>2</sup> issue de la parcelle H 142.

**Vote : Unanimité**

#### **14. Régularisation de voirie – Lochrist**

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite à la commune des parcelles cadastrées A 2879 et 2880 d'une contenance respective de 13 et 6 m<sup>2</sup>,

**Vote : Unanimité**

#### **15. Convention Héol**

Renouvellement pour 3 années la convention pour un Conseil en Energie partagé avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix « HEOL ». Les coûts nets d'adhésion à Héol sont les suivants :

- 1,47 €/habitant, soit 3476,55 € pour 2025
- 1,49 €/habitant, soit 3523,85 € pour 2026
- 1,50 €/habitant, soit 3547,50 € pour 2027

**Vote : Unanimité**

#### **16. Convention pluriannuelle Syndicat des eaux du bas Léon, avenant n°2**

Le conseil Municipal accepte le montant de participation 2025 de la mise en œuvre des actions transverses déployées à l'échelle du périmètre du SAGE du Bas-Léon s'élevant à 42 €. Il autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2020/2025 de mise en œuvre des volets transversaux à l'échelle du SAGE du Bas-Léon, prenant effet au 01/01/2025.

**Vote : Unanimité**

#### **17. Solidarité avec la population de Mayotte**

Il est proposé au conseil municipal que la commune de Plounévez-Lochrist contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte par un don d'un montant de 1195 € (0.50 € par nombre d'habitants 2390) à la Protection civile. Le conseil Municipal approuve le soutien à la population de Mayotte.

**Vote : Unanimité**

#### **18. Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal un compte rendu des événements qui ont affecté la maison Ty Dour et la D10 lors de la marée du vendredi 28 février. Dans son exposé, il a abordé les solutions provisoires qui pourraient être mises en place avant la prochaine grande marée, prévue fin mars. Enfin, il a tenu à saluer l'intervention rapide et efficace des services du SDIS, de la gendarmerie, des services techniques départementaux et du service d'astreinte communal.